

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Poirier	Numéro de permis 2022023	Date d'inspection Le 15 août 2023	
Nom de l'établissement Garderie le Coin des Copains		Numéro de téléphone (506) 863-4408	
Adresse 243 rue Gould Dieppe NB E1A 1T8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

Lors de l'inspection, les éléments suivants ont été observés:

- Dossiers administratifs tenus sur les lieux
- Dossiers d'incidents
- Si un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels des enfants, s'ils portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant, s'ils ne servent qu'à l'usage exclusif de l'enfant, et s'ils sont rangés séparément pour chaque enfant.

Lors de l'inspection de surveillance, les enfants fête l'Acadie en jouant des maracas et en écoutant de la musique Acadienne. Des interactions positives entre l'exploitante et les enfants ont été observés.

original signé par
Sophie Powers

Le 15 août 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Julie Poirier

Le 15 août 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date